

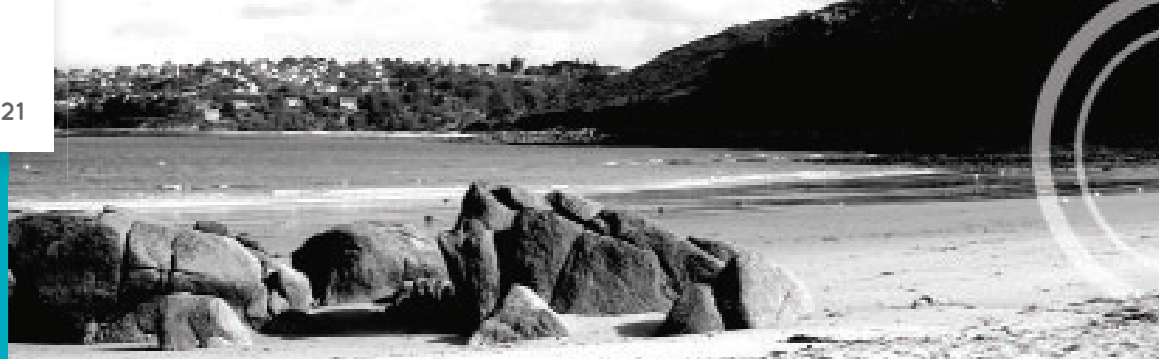
Vigipol en bref

Syndicat mixte créé à la suite de la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978 pour fédérer l'action en justice des collectivités victimes, Vigipol ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux risques de pollution maritime, aux enjeux de préservation des territoires et aux besoins des collectivités littorales. Il rassemble aujourd'hui près de 150 communes, EPCI, départements et la région Bretagne. Risque à fréquence faible mais à gravité forte, les pollutions maritimes requièrent anticipation, préparation et réactivité. À cet effet, Vigipol mutualise les expériences, défend les intérêts des collectivités littorales et leur apporte son expertise au moment où elles en ont besoin, avant, pendant et après la pollution.

Historiquement ancré sur la côte Nord de la Bretagne, Vigipol s'étend progressivement avec le soutien du conseil régional pour faire de la Bretagne une région pionnière en la matière. Sans équivalent en France, Vigipol est sollicité par des collectivités d'autres régions qui souhaitent bénéficier de son expérience. En 2020, il a évolué pour pouvoir apporter assistance à de nouveaux territoires, au premier rang desquels la Normandie.



1, rue Claude Chappe
22300 Lannion - France
+33 (0)2 96 15 84 90
vigipol@vigipol.org
www.vigipol.org



20 ans après la marée noire de l'Erika, pourquoi continuer à se préparer à gérer une pollution maritime ?

En décembre 1999, le pétrolier Erika faisait naufrage au Sud de la Pointe de Penmarc'h causant la principale marée noire que connut le Morbihan. Trois ans plus tard, les boulettes du Prestige souillaient également le territoire et en décembre 2011, le TK Bremen s'échouait à Erdeven nécessitant le démantèlement sur place du navire. Depuis dix ans, quelques arrivages éparses de marchandises sont venus rappeler que les risques liés au transport maritime persistent, même s'ils passent souvent inaperçus ou sont jugés sans gravité.

Ces risques ne diminuent pas, ils évoluent et se complexifient induisant de nouveaux impératifs pour les autorités : sauvegarde des populations, gestion du tourisme de catastrophe, communication de crise et impact des réseaux sociaux. Les opérations de nettoyage ne sont plus les seules actions à être mises en oeuvre. Et compte-tenu des enjeux humains, environnementaux et économiques potentiellement menacés, cela ne s'improvise pas.

Conserver la mémoire des pollutions passées, sensibiliser au risque et entretenir la vigilance

A l'occasion de son Comité syndical, Vigipol organise une session d'information à destination de ses adhérents et de toutes les collectivités littorales du Morbihan,

le samedi 27 novembre 2021 de 11h00 à 13h00

à Locoal-Mendon (Espace Emerald)

sur le thème « 20 ans après la marée noire de l'Erika, pourquoi continuer à se préparer à gérer une pollution maritime ? ». La rencontre abordera les sujets suivants :

> Quels risques aujourd'hui ?

Le transport maritime, les enseignements de l'Erika, les nouveaux risques, retour sur quelques accidents récents

> Quels sont les besoins des collectivités ?

Table ronde avec des élus et représentant de l'État

- + Ronan Juhel, Maire de Sauzon
- + Erven Léon, Maire de Perros-Guirec et Président de Vigipol
- + Philippe Le Ray, Président d'Auray-Quiberon Terre Atlantique
- + Céline Le Guyader, Correspondante POLMAR, DDTM 56

> À quoi faut-il se préparer ?

Intervention de Bertrand Robert, Consultant en gestion de crise, Argillos

> Ce que propose Vigipol

Une première étape vers un objectif plus large

Cette session est organisée dans le cadre du projet DLAL-FEAMP « 20 ans après l'Erika : la pollution maritime, un risque toujours d'actualité » porté conjointement sur les Pays de Lorient et de Vannes-Auray qui a pour objectifs :

- + d'établir un diagnostic du risque de pollution au large du Morbihan
- + de sensibiliser et mobiliser les collectivités et autres acteurs du littoral au risque de pollution maritime et à la nécessité de se préparer
- + d'impliquer l'ensemble des acteurs du littoral, en particulier les pêcheurs et conchyliculteurs, dans la préparation du territoire face à ce risque

Ce projet a débuté en septembre 2019 et durera jusqu'en décembre 2022. D'autres actions suivront pour parer le Morbihan face aux risques issus du transport maritime.

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche

